

Calendrier

Secrétariat de l'Union

Jeudi 24 Juin à 14h
en présentiel

Conseils

CPAM 94 -25 juin
9h30

Stage syndical DECOUVERTE

28 juin au 2 juillet 2021
en présentiel CRETEIL
salle 714

Commission de contrôle urif fo

29 juin à 10h

Comité Régional ACTION LOGEMENT

6 juillet 14h30

CESER idf

12 juillet 2021

Stage syndical conseillers prud'hommes

20 au 22 octobre 2021

SITE INTERNET UD FO 94 www.fo94.fr

notre site a été
remodelé et rafraîchi
avec ses rubriques
habituelles,
communiqués,
formation syndicale,
documentations,
publications, etc.....
faites nous part de
vos remarques et
suggestions

Sessions de formation 2021, on s'inscrit encore !

En l'état, le CFMS- Centre de Formation des Militants Syndicalistes- de notre confédération avait suspendu les formations courant avril , RDV est donné depuis pour une reprise éventuelle dès sept. D'ici là les inscriptions à nos sessions se poursuivent , stage en présentiel avec respect des règles sanitaires et nombre limité à 12 personnes: il reste encore de places aux deux sessions ci dessous, à défaut de leur remplissage, les sessions seront malheureusement annulées.

FORMATION CSE Comité Economique et Social :

13 AU 17 SEPTEMBRE 2021 (5 jours)

Être membre titulaire du CSE et n'avoir pas bénéficié d'une formation économique dans le cadre du CSE.

➔ En application de l'article L. 2315-63 du C-Trav, le financement de la formation économique est à la charge du CSE (budget de fonctionnement) ; le coût de ce stage de 5 jours est de 1 200,00 euros couvrant les frais d'inscription, de formation incluant le déjeuner, auxquels s'ajouteront les frais de pension (dîner et hébergement) et de transport.

➔ Les membres élus suppléants et les représentants syndicaux peuvent bénéficier de ce stage sous condition d'avoir le financement de la formation par le CSE

FORMATION SSCT Santé Sécurité et Conditions de Travail :

15 AU 19 NOVEMBRE 2021 (5 jours)

Être membre du CSE. La durée du stage a une durée minimale de 5 jours. Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel (art R.4614-35).

En application des articles L.2315-18 ; R2315-20 et suivants du C-trav, le financement de cette formation est à la charge de l'employeur sauf accord conventionnel d'entreprise ou convention collective plus favorable.

Aux syndicats et stagiaires, il reste des places mais ne tardez pas car le stage est bouclé au mieux 45 jours avant l'échéance! **formulaire d'inscription en ligne sur notre site internet**

Contacts: Christine FONTAINE trésorerie.fo94@orange.fr ou Nathalie au 01 49 80 68 89 nathalie.fo94@orange.fr

Fonctionnement de l'Union Départementale

L'Union Départementale a repris son fonctionnement habituel avec le retour des personnels administratifs salariés de l'ud depuis le 17 mai après une longue période de télétravail:

ACCUEIL ET FONCTIONNEMENT DE L'UD :
LUNDI AU VENDREDI 9H à 12H30 et 14H à 18H15
et sur rdv le samedi matin de 8h30 à 12h30:

standard 01 49 80 94 94 , fax 01 49 80 68 80

mail fo94@wanadoo.fr - site internet : www.fo94.fr

Pendant s'il est possible de se réunir en respectant les distances sanitaires, la **Maison Départementale des Syndicats demeure fermée au public jusqu'au 23 aout** , on reçoit néanmoins sur RDV exclusivement en receptionnant les personnes au pied de l'immeuble.

Contacts	Miriam	tél 01 49 80 68 70 - miriam.fo94@orange.fr
	Nathalie	tél 01 49 80 68 89 - nathalie.fo94@orange.fr
	Didier sce juridique	tél 01 49 80 68 75 - didier-crussan.fo94@wanadoo.fr

Renouvellement des mandats CAF et CPAM 94

Le renouvellement des mandats de conseiller en CPAM ou d'administrateur en CAF , et dans les organismes sociaux en général (urssaf, cramif...), interviendra **début 2022** - ce mandat couvre une période **4 années** mais sera également revu sur la **base de la représentativité syndicale** dans la détermination du nombre de sièges par syndicat (chaque confédération ayant un siège, les 3 autres attribués au plus fort reste).

Un point sera fait avec les sortants mais si cela vous intéresse , manifestez vous auprès du Secrétariat Général. Notre Commission exécutive décidera au 2eme semestre 2021.



**UNION DEPARTEMENTALE
Force Ouvrière du VAL DE MARNE**

11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex

01 49 80 94 94 – fax 01 49 80 68 80

www.fo94.fr - e mail fo94@wanadoo.fr

communiqué de presse

AUCHAN : mouvement social des salariés le 18 juin partout en France

Le syndicat FO Auchan UES Exploitation appelle les salariés des magasins à une **première journée de mobilisation** le 18 juin afin de **revendiquer une hausse de leur pouvoir d'achat, une amélioration de leurs conditions de travail, et la révision de nombreux projets en cours.**

Dans un **contexte économique record** pour Auchan (**466 millions d'euros de bénéfices en 2020 !**), FO Auchan dénonce le manque de reconnaissance de la Direction envers les salariés de la deuxième ligne qui n'ont pas ménagé leur engagement malgré les risques sanitaires : grille de salaires rattrapée chaque année par le SMIC, NAO en-deçà de l'inflation, fiche de paie parfois à zéro (mauvaise gestion RH), pas de prime Covid...

Sur la détérioration des conditions de travail, le syndicat FO Auchan dénonce l'accroissement de la charge de travail qui fait suite aux départs non remplacés (2000 CDI ETP en 2020) et aux 1400 emplois supprimés (énième PSE), ainsi que les effets néfastes des projets cadence/fréquence et HR4YOU.

Une situation ubuesque et dégradée :

- Un effectif employés en baisse de plus de 2300 salariés
- Auchan champion du temps partiel ? Plus de 30 % des salariés concernés,
- Des suppressions de poste qui s'enchaînent depuis plusieurs années,
- Plus de 68 % des employés quittent l'Entreprise avant 3 ans d'ancienneté,
- Des salaires qui augmentent de 0,6% quand le Smic augmente de 1,2 %,
- Des absences non remplacées.
- Des rayons moins remplis,
- Des salariés épuisés, physiquement et moralement.
- Un service client au rabais !

Le parcours d'encaissement mal conçu qui remplace le personnel par des machines et confie le travail au client inquiète aussi FO Auchan qui craint un rejet de la part de la clientèle.

La fermeture des plateformes et agences SAV, la multiplication des corners avec les enseignes de la famille Mulliez, en lieu et place des rayons et employés Auchan, l'hyper-plateforme, la poly-compétence, la sous-traitance, la cession de magasins en franchise, la vente de murs entrepôts en logistique, etc. sont aussi de multiples motifs de crainte pour l'avenir économique et social des salariés du Groupe.

Le syndicat FO Auchan revendique donc une grille de salaires décente et hiérarchisée, une prime Covid de 1000 euros, des embauches et des formations, l'abandon du projet caisses, la prise en compte des risques psycho-sociaux et des TMS.

A l'hyper du **Kremlin Bicêtre**, les **deux magasins de Maisons Alfort**, celui de **Créteil** ou l'autre hyper de **Fontenay s/bois**, les salariés seront mobilisés devant leurs magasins .

Avec le **soutien** de la **Fédération FGTA-FO**, de l'**Union Départementale FO VAL DE MARNE**, l'ensemble des salariés entendent répondre massivement à cet appel du 18 juin pour faire de cette première journée de mobilisation une réussite. Leurs revendications doivent être entendues !

Créteil le 17 juin 2021



© F. BLANC

ASSURANCE CHÔMAGE : LE CONSEIL D'ÉTAT DONNE RAISON À FO

« **M** o n b o n monsieur, c'est dur, reprenez-la », ironisait à notre rencontre le président de la République en février 2019, nous reprochant « de rendre la copie au gouvernement », disait-il quand nous faisions le constat que nous ne pourrions parvenir à un accord sur l'Assurance chômage. Il feignait alors d'oublier que ce qu'il nous demandait, par la voie d'une lettre de cadrage du gouvernement, c'était de nous accorder sur une « réforme » consistant à réaliser une économie de l'ordre de 3 à 4 milliards d'euros sur les droits des demandeurs d'emploi ! Exactement ce que vient de sanctionner le Conseil d'État en suspendant la réforme contre laquelle FO et trois autres confédérations syndicales avaient déposé un recours. Certes, les journalistes relèvent que la décision du Conseil « ne remet pas en cause le principe de la réforme elle-même », mais le principe en question est celui, auquel tout le monde peut adhérer, de « favoriser les emplois durables ». Ce que le Conseil d'État sanctionne, c'est la méthode qui consiste à « pénaliser de manière significative les salariés » des « entreprises

qui recourent largement aux contrats courts », salariés « qui subissent plus qu'ils ne choisissent l'alternance entre périodes de travail et périodes d'inactivité » (ce que le même président de la République, sans doute trop éloigné des réalités, qualifiait publiquement de « combines »!).

Le Conseil d'État souligne aussi, fort à propos, le décalage entre la révision à la baisse du calcul de l'allocation pour ces salariés, qui aurait dû entrer en vigueur dès le 1^{er} juillet 2021, et la mise en œuvre du bo-

**C'est la réforme
en elle-même
qui est sanctionnée**

nus-malus destiné à renchérir pour les entreprises l'usage des contrats courts, décalé au 1^{er} septembre et que FO estime trop partiel et insuffisant pour être suffisamment efficace.

C'est donc bien la réforme en elle-même qui est sanctionnée. Pas seulement son contexte. C'est pourquoi, dans sa réaction, FO en demande l'abandon définitif, tant sur le calcul du SJR que sur l'entrée dans les droits, le rechargement des droits, et sur la dégressivité,

dont la principale finalité est de réaliser des économies pénalisant les travailleurs se trouvant sans emploi. De la même façon que sur le dossier des retraites, la priorité doit être celle du droit à « un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous ». Nous l'avons encore porté auprès du Premier ministre, que nous avons rencontré à notre demande le lundi 21 juin, pour lui faire part des conclusions du Comité confédéral national réuni quinze jours auparavant.

La confédération a toujours dénoncé les slogans et les politiques qui font de l'étranger, du migrant, le bouc émissaire de l'échec des politiques économiques en matière sociale, a toujours combattu le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie. Nous ne faiblirons jamais à cet égard.

Nous expliquons depuis longtemps que c'est l'insuffisante ambition sociale des politiques économiques, l'abandon de l'industrie, l'opposition de la compétitivité à l'augmentation des salaires – qui n'ont ni empêché un chômage à des niveaux records, ni la précarité de se développer, ni les emplois à bas salaires de prospérer – qui conduisent à la défiance, génèrent l'abstention aux élections politiques, au risque d'aventures dangereuses pour la démocratie.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr



Communiqué de presse

Assurance chômage – réaction FO

FO se félicite d'avoir été entendue, avec les autres confédérations, dans sa contestation de la réforme de l'assurance chômage.

Le Conseil d'Etat confirme exactement les analyses et positions de la Confédération depuis l'origine sur ce dossier : ce n'est pas le système qui est en difficulté ou la cause des difficultés de l'emploi, mais bien le cours suivi par les politiques économiques fondées sur la compétitivité sur le coût du travail.

Trop de chômage, trop de précarité !

Réduire les droits des demandeurs d'emploi, a fortiori ceux, souvent celles, subissant les emplois précaires, ne résoudra en rien cette situation mais se limite à rechercher des économies sur les demandeurs d'emplois en s'exonérant de lutter contre les contrats courts.

FO rappelle à ce sujet qu'elle porte un système de « bonus-malus » qui permettrait à la fois de combattre les abus de contrats courts et de réduire les dépenses qu'ils induisent pour l'assurance chômage. FO ne peut que déplorer et dénoncer que les employeurs aient refusé d'avancer en ce sens. Le Conseil d'Etat note à juste titre que le dispositif prévu par le gouvernement – que FO estime partiel et insuffisant – ne s'appliquerait au mieux qu'à partir de fin 2022.

FO ne peut pas ne pas se souvenir du reproche fait en son temps par le Président de la République qui moquait la négociation sociale reprochant aux partenaires sociaux de « rendre la copie au gouvernement parce que c'était difficile », oubliant qu'il leur imposait de négocier ce que le Conseil d'Etat vient de sanctionner ! Oui, la justice sociale c'est difficile ! C'est pour cette raison que FO y est engagée depuis longtemps, depuis la création de l'UNEDIC en particulier, par la voie de la négociation et du paritarisme, et entend bien poursuivre son action en ce sens.

A ce titre, FO demande l'abandon définitif de cette réforme, tant sur le calcul du SJR que sur l'entrée dans les droits et sur le rechargement des droits, ainsi que sur la dégressivité.

De la même façon que sur le dossier des retraites, la priorité doit être celle du droit à un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous.

Paris, le 22 juin 2021

Contacts :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

✉ yveyrier@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.86.01

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07